

RAPPORT DU JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE SUPERIEURE
SESSION 2016

COMPOSITION DU JURY

Président : Monsieur William SAUBUSSE
Vice-Présidente : Madame Vuthira PAUZET
Membres : Madame Emilie CARISTO
Monsieur Thierry REMOIVILLE

SESSION 2016

Epreuve écrite (admissibilité) : lundi 25 janvier 2016
Epreuve orale (admission) : lundi 26 et mardi 27 avril 2016
Nombre de postes : 6 postes

ÉLEMENTS STATISTIQUES

Inscrits	Epreuve écrite		Epreuve orale	
	Présents	Admissibles	Présents	Admis
41	30	17	16	6

	Répartition des notes		
	Absent	Note < 10	Note > 10
Epreuve écrite	11	0	30
Epreuve orale	1	0	16

EPREUVE ECRITE

L'épreuve écrite consistait en la rédaction d'une note, adressée aux personnels d'une académie X, relative à l'utilisation d'internet et de la messagerie professionnelle.

La note devait faire un point sur la réglementation et préconiser la conduite à tenir vis-à-vis de l'outil informatique.

L'épreuve d'une durée de 3 heures, se faisait à l'aide d'un dossier de 24 pages.

Etaient évalués la forme et le fond des productions des candidats.

Le jury a apprécié :

- l'orthographe et la syntaxe plutôt bonnes dans l'ensemble ;
- l'annonce et le respect général du plan ;
- la présence du timbre (quand il était correctement rédigé...) ;
- les (quelques) copies synthétiques et concises, qui aboutissaient à des préconisations claires.

Le jury a regretté :

- des copies parfois trop longues : une note doit être courte, en particulier, comme c'était précisé dans le sujet, quand elle est destinée à l'affichage ;
- les rédactions qui manquaient de clarté dans leur articulation ;
- les répétitions, les expressions peu administratives ;
- les réponses incomplètes : les préconisations attendues en fin de note étaient parfois absentes ;
- au final, la difficulté de nombreux candidats à gérer l'ensemble des documents qui leur étaient présentés, à les trier pour n'en retenir que ceux qui étaient fondamentaux à la rédaction de la note.

EPREUVE ORALE

L'épreuve orale consistait en

- la présentation par les candidats admissibles de leurs parcours et de leur motivation, s'appuyant sur un dossier RAEP (non évalué) ; cette partie de l'oral devait durer 10 minutes
- un entretien avec le jury, d'une durée de 15 minutes, visant à apprécier ladite motivation et la capacité du candidats à faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Dans le souci de garantir une conduite équitable des oraux, le jury a fait le choix que ses membres qui avaient eu l'occasion d'échanger professionnellement avec un candidat n'interviendraient pas lors des entretiens. Cette décision a été précisée en préambule de chaque oral.

Le jury a apprécié :

- le respect par la quasi-totalité des candidats du temps imparti de 10 minutes dans la présentation de leurs parcours professionnel ;
- l'effort fait par la grande majorité de ceux-ci d'adopter une posture et une présentation très correcte, de s'adresser à tous les membres du jury ;
- d'être la plupart du temps en présence de techniciens compétents, voire très compétents, et motivés.

Le jury a regretté :

- le langage parfois trop familier de quelques rares candidats ;
- la difficulté de quelques-uns à aller au-delà d'un simple listing des activités menées pour mettre en avant leurs compétences ;
- l'incapacité de certains, assez nombreux, à prendre du recul et de la hauteur par rapport à leur quotidien;
- la méconnaissance, souvent, du système éducatif hors d'un environnement professionnel proche.

De manière générale, le jury se réjouit devant l'ensemble des prestations, parfois remarquables autant qu'enrichissantes, qu'il a pu observer.

Les six meilleurs candidats avaient préparé cette épreuve de façon approfondie et se sont démarqués sans conteste des autres postulants.

Concernant les dossiers RAEP qui n'étaient pas évalués, leur réalisation est un exercice difficile, le jury en est conscient. Cependant, il est important de préciser que leur lecture s'est montrée parfois fastidieuse et que les candidats gagneraient à les rendre moins descriptifs et plus dynamiques, pour valoriser ainsi, en s'appuyant sur des exemples concrets, les activités accomplies et les responsabilités confiées en toute humilité dans le cadre de la mission du service public.

Le 18 mai 2016,

Le président du jury

William SAUBUSSE